

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Madame Dominique HEURTEVENT, Directrice exécutive de la direction des Risques, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la direction des Risques visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique HEURTEVENT, Directrice exécutive de la direction des Risques, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Monsieur Antoine LECANU, Directeur du département Gestion des risques groupe et Monsieur Philippe LAVALLEE, Responsable de la Cellule stratégie risque et réglementation.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 25 mai 2022
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX